



LIGNEYRAC

BULLETIN MUNICIPAL N° 11

DANS CE BULLETIN :

Mot du Maire	2
L'équipe municipale	3
Le Compte Financier Unique 2024	4 à 5
Comptabilité et Fiscalité	6
Le budget primitif 2025	7
Elections municipales 2026	8
Urbanisme	9
Informations communales	10
Vie de la commune	11 à 15
Aménagements, équipements et travaux	16 à 21
Forêt Jardin	22 à 23
Informations Communauté de Communes du Midi Corrézien	24 à 25
Informations diverses	26 à 28
La vie des associations	29 à 31
L'état civil	31
Les infos pratiques	32



JANVIER 2026



Mot du Maire

Vous allez découvrir, au fil des pages de ce nouveau bulletin municipal, les principaux travaux réalisés en 2025, notamment les travaux d'entretien et de réparation effectués par les élus et les employés communaux pour limiter les dépenses communales : réfection de la peinture des ponts, isolation et peinture à la mairie, nettoyage de la fontaine...

Je tiens à les remercier vivement pour leur motivation, leur disponibilité et leur engagement au service de tous. Merci également aux ligneyracois qui ont contribué à la réalisation de ces différents travaux.

La rétrospective des évènements qui se sont déroulés sur notre commune vous permettra de découvrir ou de redécouvrir les nombreux moments de convivialité partagés par les ligneyracois au cours de l'année 2025 et, notamment, le comice agricole cantonal organisé en août dans notre commune.

Un grand merci aux associations de Ligneyrac, aux résidents du Foyer d'Accueil de Boulou les Roses, aux agriculteurs, aux bénévoles, aux employés communaux et aux élus ; grâce à leur mobilisation et à cette magnifique énergie collective, notre village a été mis en avant lors de ce comice 2025 réussi.

Vous retrouverez également dans ce bulletin de nombreuses informations :

- Les actions de la Communauté de Communes du Midi Corrézien avec notamment un point sur l'élaboration du PLUI ;
- Les nouvelles règles pour les élections municipales 2026 pour les communes de moins de 1000 habitants ;
- L'évènement 2026 : le passage du Tour de France sur notre commune le 12 juillet lors d'une étape 100% corrézienne ;
- Les préconisations de lutte contre le moustique tigre ;
- Le dispositif d'hébergement temporaire du PETR pour mettre facilement à la location des chambres ou des logements meublés et contribuer ainsi à l'emploi des stagiaires, apprentis et saisonniers sur notre territoire.

L'équipe municipale et les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une année remplie de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets.

Belle et heureuse année 2026 !

Nathalie Duranton

L'équipe municipale



Nathalie DURANTON — Maire

Responsabilités : Représentant de l'Etat, responsable de la gestion et de l'administration de la commune.
Participation à toutes les commissions communales.
Conseillère communautaire, membre du bureau communautaire et de la CLECT.



Bernard SIMBELIE — Premier Adjoint

Responsabilités : délégué à l'administration générale, aux finances communales, à l'économie, à l'urbanisme et aux affaires sociales et culturelles. Délégué au SEBB et au SIRTOM.
Commissions : Economie et finances, Urbanisme, Travaux, infrastructures, environnement, Communication. Conseiller communautaire suppléant. Membre de la commission PLUI, membre suppléant de la CLECT et du Conseil d'Administration de Boulogne les Roses.



Laurent JUBERTIE — Deuxième Adjoint

Responsabilités : délégué au suivi des travaux et des chantiers sur les infrastructures et l'environnement communal. Délégué suppléant au Syndicat Bellovic.
Commissions : Economie et finances, Urbanisme, Travaux, infrastructures, environnement.



Hubert LAMOTHE — Troisième Adjoint

Responsabilités : Délégué au suivi des missions de l'agent technique et au suivi des travaux et des chantiers sur les infrastructures et l'environnement communal. Délégué à la FDEE19 et au PETR. Correspondant Incendie-Secours(Préfecture/SDIS).
Commissions : Economie et finances, Travaux, infrastructures, environnement, Urbanisme, Vie sociale et solidarité. Membre de la commission communautaire Voirie.



Laurent GAY - Conseiller municipal

Délégué FDEE19
Commissions : Travaux, infrastructures, environnement, Urbanisme, Manifestations, Vie associative.



Isabelle SOL - Conseillère municipale

Déléguée à la Sécurité, à la défense et au syndicat Bellovic.
Commissions : Travaux, infrastructures, environnement, Communication, Vie sociale et solidarité.



Céline CERTES - Conseillère municipale

Déléguée SIRTOM
Commissions : Vie sociale et solidarité, Manifestations et vie associative, Communication.



Michaël LEA - Conseiller municipal

Délégué aux bâtiments et terrains communaux, en charge des locations des locaux.
Commissions : Travaux, infrastructures et environnement, Manifestations et vie associative, Vie sociale et solidarité.



Sébastien MONTEIL - Conseiller municipal

Délégué FDEE19
Commissions : Urbanisme, Manifestations et vie associative



Pierre SINDOU - Conseiller municipal

Délégué à l'organisation des manifestations et au suivi de la vie associative, régisseur suppléant.
Commissions : Travaux, infrastructures, environnement, Manifestations et vie associative, Communication.



Elodie BOULANGER - Conseillère municipale

Commissions : Vie sociale et solidarité, Manifestations et vie associative, Communication.

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Commune de LIGNEYRAC COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 Section de Fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

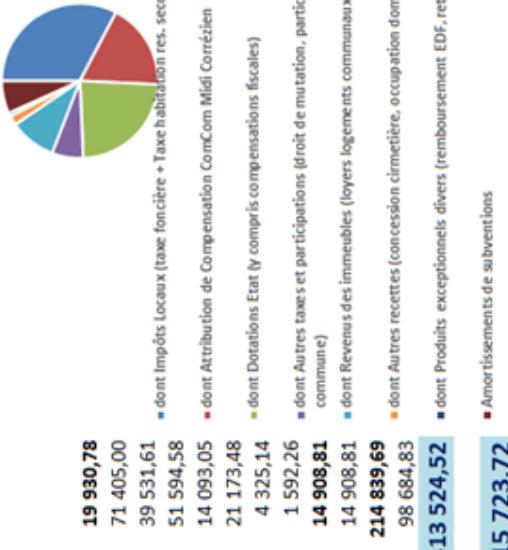
Dépenses réelles de Fonctionnement	
dont Charges à caractère général (énergie, fournitures, entretien, assurance, servives ext., matière)	154 933,82
dont Frais de personnels	44 184,82
dont Indemnités/formation élus	77 390,44
dont Autres contributions (frais de scolarité, subventions associations...)	20 544,48
dont Intérêts emprunt	8 033,29
Dépenses d'ordre	42 866,98
Amortissements de biens	42 866,98
Total Dépenses Fonctionnement de 2024	197 800,80
Report Résultat 2023	0,00
Total Dépenses de Fonctionnement de 2024 + Report Résultat 2023 (1)	197 800,80

Répartition Dépenses FONCTIONNEMENT 2024



Recettes Fonctionnement 2024	
Recettes réelles de Fonctionnement	19 930,78
dont Impôts Locaux (taxe foncière + Taxe habitation res. secondaire)	71 405,00
dont Attribution de Compensation ComCom Midi Corrézien	39 531,61
dont Dotations Etat (y compris compensations fiscales)	51 594,58
dont Autres taxes et participations (droit de mutation, participation Département + autre commune)	14 093,05
dont Revenus des immeubles (loyers logements communaux + salle polyvalente)	21 173,48
dont Autres recettes (concession climatière, occupation domaine public, remboursement de frais)	4 325,14
dont Produits exceptionnels divers (remboursement EDF, retenue garantie...)	1 592,26
Recettes d'ordre	14 908,81
Amortissements de subventions	14 908,81
Total Recettes Fonctionnement de 2024	214 839,69
Report Résultat 2023	98 684,83
Total Recettes Fonctionnement de 2024 + Report Résultat 2023 (2)	313 524,52

Répartition Recettes FONCTIONNEMENT 2024



Commune de LIGNEYRAC
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 Section d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Équipement	36 124,07
dont Frais d'études (assainissement / église)	22 046,10
dont Travaux de voirie (fonds de concours voirie communautaire)	11 164,00
dont Autres travaux/matiériel/acquisition (parcelle assainissement, ordinateur, pupitre patrimoniale)	2 913,97
Dépenses Financières	28 106,11
Annuité Capital Emprunt	28 106,11
Dépenses d'ordre	14 908,91
Amortissements de Subventions	14 908,91
Total Dépenses Investissement de 2024	79 139,09
Report Résultat 2023	0,00
Total Dépenses Investissement de 2024 + Report Résultat 2023 (1)	79 139,09
Restes à réaliser sur Dépenses d'Équipement à reporter en 2025 (2)	107 432,00

Répartition Dépenses INVESTISSEMENT 2024

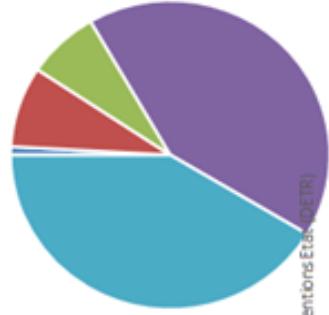


- dont Frais d'études (assainissement / église)
- dont Travaux de voirie (fonds de concours voirie communautaire)
- dont Autres travaux/matiériel/acquisition (parcelle assainissement, ordinateur, pupitre patrimoniale)
- Annuité Capital Emprunt
- Amortissements de Subventions
- Restes à réaliser sur Dépenses d'Équipement à reporter en 2025 (2)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Équipement	17 651,00
dont Subventions Etat (DETR)	900,00
dont Subvention Agence de l'Eau	8 643,50
Recettes financières	7 507,50
dont FCTVA	5 998,18
dont Taxe d'Aménagement	1 509,32
dont Couverture Besoins Financement Investissement (affectati résultats 2023)	0,00
Recettes d'ordre	42 866,98
dont Amortissements de biens	42 866,98
dont opération patrimoniale	0,00
Total Recettes Investissement de 2024	60 517,98
Report Résultat 2023	100 481,53
Total Recettes Investissement de 2024 + Report Résultat 2023 (3)	160 999,56
Restes à réaliser sur Recettes d'Équipement à reporter en 2025 (4)	42 388,45
Résultat cumulé 2024 + RAR à reporter en 2025 (3 + 4 - 1 - 2)	16 816,92

Répartition Recettes INVESTISSEMENT 2024



- dont Subventions Etat (DETR)
- dont Subvention Agence de l'Eau
- Restes à réaliser sur Recettes d'Équipement à reporter en 2025 (4)
- Restes à réaliser sur Recettes d'Équipement à reporter en 2025 (2)
- dont Amortissements de biens
- Restes à réaliser sur Recettes d'Équipement à reporter en 2025 (1)

Comptabilité et fiscalité

Nouveauté comptabilité : Passage au Compte Financier Unique (CFU)

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 a généralisé le CFU à toutes les entités publiques locales sous référentiel M57 (et M4) qui ont pu l'adopter dès les comptes de l'exercice 2024 et au plus tard au titre de l'exercice 2026. Un CFU doit être établi de façon obligatoire pour chaque budget éligible au plus tard à compter de 2027 (comptes de l'exercice 2026), comme le prévoit la loi. Après le passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, la Commune de Ligneyrac a fait le choix d'établir son Compte Financier Unique dès 2025 pour les comptes de l'exercice 2024.

LES AVANTAGES DU CFU :

- Une information financière plus simple et plus lisible dans un seul document, qui se substitue à l'ancien Compte Administratif établi par le Maire et au Compte de Gestion établi par le Trésorier ;
- Une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales (patrimoine mobilier et immobilier de la commune), qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et du comptable public.

Taux d'imposition 2025

Suite à la réforme de la fiscalité voulue par l'État, avec la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, le taux de la Taxe d'Habitation, qui était figé entre 2020 et 2022 sur son niveau de 2019, s'applique depuis 2023 aux résidences secondaires ainsi qu'aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes en 2025, tout en ajoutant qu'ils sont parmi les plus faibles du territoire et qu'il conviendra, dans un avenir proche, de s'interroger sur ce maintien par rapport aux projets et besoins de la commune à financer.

Les taux d'imposition pour 2025 restent de la façon suivante :

Taxe Foncière Bâti :	30,35 %	(soit 21,35 % part départementale et 9 % part communale)
Taxe Foncier Non Bâti :	60,00 %	Taxe d'Habitation : 7,00 %

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement – Budget Primitif 2025

N°	Libellé des programmes d'investissement	Restes à Réaliser 2024	Montant € voté B.P. 2025	Montant TOTAL €
30	Aménagement - agrandissement cimetiere		30 000,00	30 000,00
31	Travaux accessibilité mairie	17 200,00		17 200,00
33	Études - travaux église	16 594,90	50 000,00	66 594,90
40	Assainissement bourg	19 528,10	271 500,00	291 028,10
41	Enfouissement réseaux bourg		57 000,00	57 000,00
43	Mur cimetière côté nord	13 000,00		13 000,00
45	Achat informatique		2 000,00	2 000,00
48	Matériel et outillage		3 000,00	3 000,00
52	Équipement salle polyvalente	2 000,00		2 000,00
54	Restauration petit patrimoine		6 000,00	6 000,00
56	Travaux voirie 2024-2025	33 991,00	25 000,00	58 991,00
57	Voies - chemins communaux		1 000,00	1 000,00
TOTAL PROGRAMMES d'INVESTISSEMENT				547 814,00

Pour mémoire, les documents budgétaires sont consultables en mairie, après leur adoption par le Conseil Municipal.

Commune de LIGNEYRAC**Budget Primitif 2025 Section de Fonctionnement**

Dépenses réelles de Fonctionnement	217 380,00
dont charges de personnels et frais assimilés	85 000,00
dont intérêts d'emprunt	3 530,00
Dépenses d'ordre	107 986,21
dont Amortissements	46 753,67
dont Virement à la Section d'Investissement	61 232,54
Besoins Financement Investissement	0,00
Total Dépenses Fonctionnement	325 366,21
Recettes réelles de Fonctionnement	193 898,56
dont Impôts Locaux	69 366,00
dont Attribution de compensation CCMC	39 531,00
dont Dotations Etat	55 024,56
dont Revenus d'Immeubles (loyers logements sociaux)	21 200,00
Recettes d'ordre	15 743,93
Amortissement des subventions d'équipement	15 743,93
Total Recettes Fonctionnement de l'exercice (1)	209 642,49
Résultat 2024 reporté après couverture des Besoins Financement Investissement (2)	115 723,72
Total Recettes Fonctionnement (1+2)	325 366,21

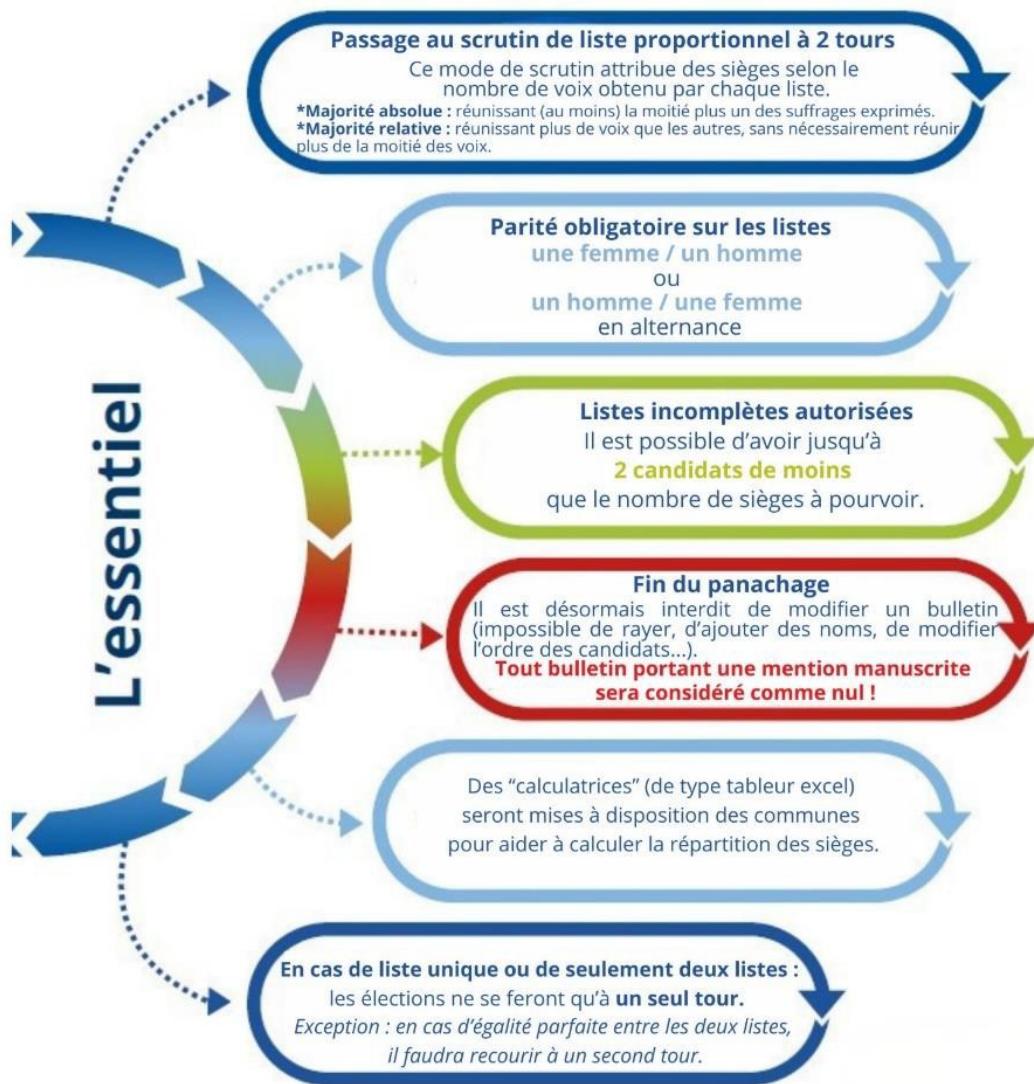
Commune de LIGNEYRAC**Budget Primitif 2025 Section d'Investissement**

Dépenses d'équipement (Hors emprunt et amortissements subventions) votées au BP	443 500,00
Dépenses Financières	110 145,93
dont Annuité Capital Emprunt	29 195,00
dont Dépôt et Cautionnement	0,00
dont Amortissements des Subventions d'Equipement	15 743,93
dont opérations patrimoniales	65 207,00
Restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2024 (1)	107 432,00
Total Dépenses Investissement	661 077,93

Recettes d'équipement	343 451,80
Recettes d'ordre et autres recettes	193 377,21
dont Amortissements de biens	46 753,67
dont FCTVA	19 584,00
dont Taxe d'aménagement	0,00
dont Dépôt et Cautionnement	600,00
dont opérations patrimoniales	65 207,00
Virement de la Section de Fonctionnement	61 232,54
Couverture Besoins Financement Investissement par affectation des résultats 2023 (1:-)	0,00
Report Solde Exécution Investissement 2024 (2)	81 860,47
Restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2024 (3)	42 388,45
Total Recettes Investissement	661 077,93



La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 réforme profondément le mode de scrutin pour garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité. Elle généralise le scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes et prévoit des mesures facilitatrices pour les communes de moins de 1 000 habitants, avec notamment la possibilité de constituer une liste incomplète de candidats aux élections municipales.



• LE NOUVEAU MODE DE SCRUTIN •

En application de la loi du 21 mai 2025, les prochaines élections municipales se feront désormais au **scrutin de liste, proportionnel avec prime majoritaire** dans les communes de moins de 1 000 habitants - comme c'est déjà le cas dans les autres communes.

Les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours*.

Les électeurs voteront pour des listes entières, sans possibilité de panachage = **listes bloquées**. Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. **Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.**

***En cas de liste unique ou de seulement deux listes** : les élections se feront en **un seul tour** (exception : en cas d'égalité parfaite sur les deux listes il faudra recourir à un second tour).



Urbanisme

Autorisations d'urbanisme enregistrées en 2025

Permis de Construire : 2 dossiers déposés : 1 pour extension d'un bâtiment professionnel et 1 pour construction d'un bâtiment agricole – toujours en cours d'instruction

Déclarations préalables de travaux :

12 dossiers ont été déposés ; 10 ont reçu un accord, tous avec des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, 1 a été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France et 1 reste en cours d'instruction.

Certificats d'urbanisme :

7 demandes ont été enregistrées, concernant uniquement des certificats d'urbanisme d'information.

Rappel sur la procédure pour les autorisations d'urbanisme

Considérant la réglementation particulière concernant le Site Patrimonial Remarquable (AVAP) et, éventuellement, le Site Classé de la Butte de Turenne, tout projet de construction ou de travaux sur une construction existante ou impactant le paysage doit obtenir une autorisation et est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France de la Corrèze.

☞ La municipalité conseille aux administrés de contacter la mairie pour tout projet d'urbanisme, avant le dépôt de votre dossier. Prenez RV avec la secrétaire de mairie qui vous présentera les particularités du territoire communal et les pièces à joindre à votre dossier, en fonction de votre situation.

☞ Vous pouvez également consulter les cartes graphiques ainsi que les règlements du **PLU** et de l'**AVAP**, sur le site internet communal : <https://www.ligneYrac.fr/> (onglet *Vie pratique / Urbanisme*)

Saisie en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme

Vous avez la possibilité de déposer en ligne vos demandes d'autorisations et de certificats d'urbanisme :

- ◊ permis de construire, de démolir ou d'aménager,
- ◊ déclaration préalable de travaux, de division,
- ◊ certificat d'urbanisme informatif (CUa) ou opérationnel (CUb)

La transmission en ligne évite les frais postaux et de photocopies et permet un gain de temps. Simple et gratuite, la saisine par voie dématérialisée (SVE) en ligne est désormais accessible, à tout moment, de n'importe où, via

- **le site internet de la commune**
- **le site de la Communauté de Communes Midi Corrézien** : <https://www.midicorrezen.com/amenagement/demandes-durbanisme-en-ligne>

Le dépôt de dossiers papier est toujours possible, à déposer directement en mairie ou à transmettre par courrier postal avec accusé de réception en mairie. (Formulaires CERFA téléchargeables sur le site <https://www.service-public.fr/>)

Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à partir de 2025

La commune a renouvelé la convention qui la lie avec le Département de la Corrèze pour confier à la Cellule Départementale d'Urbanisme l'instruction des dossiers de demandes.

Cette nouvelle convention comprend les tarifs suivants par dossier déposé :

◊ Permis de Construire Maison Individuelle PCMI	175 €
◊ Permis de Construire PC	210 €
◊ Permis d'Aménager PA	210 €
◊ Permis de Démolir PD	140 €
◊ Déclaration Préalable DP	122 €
◊ Certificat d'Urbanisme Opérationnel CUB	70 €
◊ Certificat d'Urbanisme Informatif CUA	35 €

Informations communales

Convention avec la Fondation du Patrimoine en Limousin

Rappel : la municipalité de Ligneyrac a signé une convention avec la Fondation du Patrimoine en Limousin, dans l'objectif de valoriser le patrimoine bâti ancien et d'améliorer l'habitat privé :

- Participation de la commune au financement d'opérations de réhabilitation et de mise en valeur d'édifices situés sur le territoire communal, par le versement d'une subvention aux propriétaires concernés ;
- Subvention correspondant au financement de 2 % du coût TTC des travaux labélisés, dans la limite de 2 000 € maximum par dossier, pour les propriétaires imposables et ceux faiblement ou non imposables + déductions fiscales pour les bénéficiaires (enveloppe annuelle de 5 000 € maximum dans le budget communal)

Un projet de restauration sur la commune a déjà été soutenu par la Fondation du Patrimoine, à Peyrignac.

Pour tout projet, contactez la **délégation Limousin de la Fondation du Patrimoine** :

80 avenue Baudin - 87000 LIMOGES / 05 55 08 17 52 / limousin@fondation-patrimoine.org

Site internet : <https://www.fondation-patrimoine.org/fondation-du-patrimoine/limousin>

Frais de scolarité

La commune ne faisant pas partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) une participation aux dépenses est demandée de la part de certaines communes accueillant les enfants de Ligneyrac :

- 1717 euros pour l'école de Turenne pour 2 enfants en primaire - année scolaire 2025-2026
- 1630 euros pour l'école de Meyssac pour 1 enfant en maternelle - année 2023-2024

Aide à la scolarité

La municipalité de Ligneyrac maintient son soutien en faveur des enfants de Ligneyrac âgés de 16 à 19 ans, qui poursuivent des études générales, techniques ou professionnelles, ou une formation qualifiante assimilée à une poursuite d'études.

L'aide financière de 300 € a été instaurée afin de participer aux charges afférentes à la scolarité des enfants des familles domiciliées sur la commune de Ligneyrac, en résidence principale au 1^{er} janvier .

Pour l'année scolaire 2025 - 2026, l'aide à la scolarité a bénéficié à 3 enfants, soit une somme de 900 euros.

Les demandes pour l'année scolaire 2026-2027 devront être réalisées auprès de la mairie entre le 01/09 et le 30/11/2026. Un certificat de scolarité et un RIB sont nécessaires.

Conservatoire

Depuis de nombreuses années la commune conventionne avec la ville de Brive La Gaillarde pour élargir l'offre culturelle proposée aux Ligneyracois. La commune s'engage à s'acquitter auprès de la Ville de Brive de la différence entre les droits d'inscription appliqués aux familles extérieures de la Ville de Brive, et les droits d'inscription appliqués aux familles brivistes. Coût : 602,10 euros en 2025.

Défi Robot



La municipalité a versé une participation financière de 150€ au collège de Meyssac pour le projet « Défi Robot » : défi entre différents collèges pour la réalisation d'un robot, mettant en application les notions de technologie dans l'informatique et la programmation.

Vie de la commune

Repas communal

Pour la 4e année, l'équipe municipale a accueilli les ligneyracois avec beaucoup de plaisir pour ce moment de convivialité devenu tradition.

L'apéritif offert par l'équipe municipale était suivi d'un repas servi sous le chêne, offert par la commune et préparé par Thierry Nadiras (Mon Traiteur 19/46)

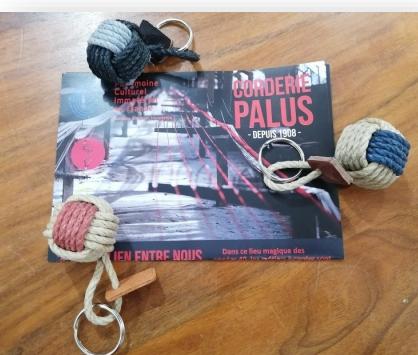
Le repas communal, organisé cette année le 7 septembre, a permis de réunir toutes les générations et d'accueillir les nouveaux ligneyracois, nombreux en 2025 puisque 8 familles se sont installées dans la commune.

Un porte clef, symbole de leur installation à Ligneyrac, leur a été offert à cette occasion.



Visite du Sous-Préfet

Le 19 février, les élus ont accueilli à la mairie Jacques Ranchère, Sous-Préfet de l'arrondissement de Brive-La-Gaillarde. Ils ont pu lui présenter la commune, les réalisations et projets en cours, notamment sur l'assainissement du bourg, l'étude pour la restauration de l'église et les travaux de voirie. Cet échange a également été l'occasion de rappeler les difficultés rencontrées par la municipalité dans la procédure de modification du Site Patrimonial Remarquable (ex AVAP), ce qui impacte également le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.



Action en faveur des aînés

C'est un porte clef en corde qui a été choisi par l'équipe municipale pour le cadeau de fin d'année aux aînés de la commune. Fabriqué par la corderie Palus, installée en Corrèze depuis plus d'un siècle, à Saint Pantaléon de Larche, ce porte clef témoigne d'un savoir faire traditionnel local.

Vie de la commune

Commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918

À l'invitation de la municipalité et de l'association des anciens combattants de Ligneyrac ACPG-ATM, les ligneyracois se sont retrouvés, à l'occasion des commémorations, devant le monument aux morts communal, pour rendre hommage aux citoyens morts pour la France.

La manifestation du 8 mai a été l'occasion pour Marc Nicolas – Président de l'association des anciens combattants de Ligneyrac, de remettre une médaille et un diplôme d'honneur à Monsieur Jean-Pierre GUILHEM, porte-drapeau depuis 10 ans à Ligneyrac, au nom de l'Office National des Anciens Combattants et de la Préfecture de la Corrèze.

Ces cérémonies étaient suivies d'un moment convivial autour d'un vin d'honneur préparé par les élus à la Salle Patrick Cheyroux.



De gauche à droite :
Marc NICOLAS,
Jean-Pierre GUILHEM,
Bernard COULIÉ

Ateliers mémoire

Des ateliers mémoires proposés par l'ASEPT du Limousin ont été organisés par la municipalité de Ligneyrac.

Le premier rendez-vous d'une série de 10 séances hebdomadaires de 2h a débuté en octobre.

Différents aspects de la mémoire ont été évoqués ainsi que les astuces pour l'améliorer et l'enrichir, à travers des jeux et des petits exercices individuels et collectifs.

Les objectifs de ces ateliers étaient également les échanges, la convivialité et les rencontres, facteurs essentiels pour une mémoire dynamique. 12 personnes, dont 7 ligneyracois, ont participé à ces séances.

Merci à l'animatrice, à l'élu qui a supervisé ces ateliers et à tous les participants pour leur implication et leur bonne humeur !

ATELIER MÉMOIRE
LIGNEYRAC

Avec le PEPS - Programme d'Education et de Promotion de la Santé « EUREKA », venez comprendre le fonctionnement de votre mémoire pour la stimuler et l'entretenir au quotidien !





Comice agricole



Grace à l'énergie collective des associations Comice du Canton de Meyssac, Ligneyrac Loisirs & Découvertes et les Anciens Combattants, des éleveurs locaux, des ligneyracois et de la municipalité, le comice cantonal a été organisé le 2 août dans notre commune. Il a rassemblé de nombreux visiteurs venus découvrir, en connaisseur, en touriste, en voisin ou en habitant de Ligneyrac, les 14 éleveurs, 70 vaches, 20 moutons et 10 chevaux !

Une belle mise en valeur de l'agriculture et du dynamisme de notre territoire !

Les élus et bénévoles ont œuvré pour installer à Ligneyrac pour quelques semaines de drôles de créations !

Les éleveurs bovins présents se sont vus remettre 40 récompenses par : Pascal Coste, Président du Département de la Corrèze, Nathalie Duranton, Maire de Ligneyrac, et Alain Simonet, Président de la Communauté de Communes. La commune a également reçu sa plaque, témoin du passage du Comice à Ligneyrac.



Le casse-croute du matin a été testé par 160 convives autour de la tête de veau et le repas du midi par plus de 250 personnes. Tout était préparé par « Mon Traiteur 1946 » et géré par les membres des associations communales, épaulés par des habitants venus en bénévole.

Le Choeur d'hommes « Amistat » a animé le comice et des résidentes de l'EPA de Boulou les Roses ont également apporté leur contribution, avec un magnifique tableau représentant les animaux, exposé tout au long de la journée.



Vie de la commune :

Tour de France 2026

Tour de France 2026 : Une étape inédite 100% Corrèze au programme !

Le 23 octobre 2025, le parcours du prochain Tour de France a été dévoilé.

Cette 113ème édition fera la part belle au département avec une étape 100% Corrèze, de 185km qui reliera Malemort et Ussel.

Les coureurs sillonnieront les routes de notre département, et traverseront notre commune à la mi-journée en empruntant la Route de la Planche (RD19) entre Turenne Gare et Puy Boubou.

Les horaires de passage et le tracé définitif seront validés prochainement et vous seront communiqués.

Rendez-vous **le dimanche 12 juillet prochain** pour une magnifique fête populaire sous le signe du sport en Corrèze !





LÉGENDE / THE KEY

- | | |
|-----------------------|-------------------|
| Grand Départ | Arrivée finale |
| Race Start | Race finish |
| Ville ou site départ | Étape en ligne |
| Ville ou site arrivée | Stage |
| Repos | C.I.m. individuel |
| | C.I.m. par équipe |



Aménagements, équipements et travaux

Travaux mairie

La mairie a fait l'objet de travaux afin de répondre aux exigences d'accessibilité.

L'entreprise ASG GOUNET a réalisé les travaux de maçonnerie sur le parvis devant l'entrée. Celui-ci a été rehaussé afin de supprimer la marche pour entrer dans la mairie. La porte a également été élargie, et repeinte selon la prescription de l'Architecte des bâtiments de France, pour permettre le passage d'un fauteuil roulant.

L'intérieur de la mairie a également bénéficié de quelques travaux de rafraîchissement, bien nécessaires après 25 ans d'existence. Patrick Pomarel, l'agent technique, s'est ainsi attelé à ces travaux de peinture.

Aidé d'un élu, il a également effectué des travaux dans les combles de la mairie, afin d'améliorer leur ventilation et leur isolation.



Travaux divers

De nombreux travaux d'entretien et de réparation sont effectués par les élus et les employés communaux pour limiter les dépenses.

Travaux d'entretien de peinture
sur les ponts



Pose de bandes anti-dérapantes sur
les marches extérieures



à la salle des fêtes

Réfection de l'Impasse du
Bois de la Borie

Travaux d'entretien de la fontaine et du lavoir

Dans le cadre du contrat de solidarité communale 2023-2025 signé entre les communes et le Département de la Corrèze, une enveloppe complémentaire a pu être attribuée à la commune de Ligneyrac sur 2025 pour la restauration de la fontaine située en haut du bourg.

Cette restauration devient nécessaire pour plusieurs raisons :

- fuites constatées,
- calcaire obstruant l'écoulement,
- canalisation de l'eau en prévision des travaux d'enfouissement des eaux pluviales.

Le Département de la Corrèze a validé la subvention qui s'élève à 2 142 €, dans le cadre du petit patrimoine rural non protégé, pour un coût total de 5 712 € TTC.

Ces travaux seront réalisés durant l'été 2026, en période de faible pluviométrie.

Par ailleurs, durant l'été 2025, un gros travail de nettoyage a été réalisé sur le lavoir envahi par la végétation, par l'agent technique, aidé d'un ligneyracois et de l'équipe municipale .



Sinistre Parking Salle Patrick Cheyroux

Les désordres constatés après la création du parking jouxtant la salle Patrick CHEYROUX ont été signalés dès le printemps 2021 et une action amiable avec les entreprises concernées avait été engagée pour réparer ces désordres. De multiples expertises et réunions ont eu lieu depuis 4 ans, n'aboutissant à aucun accord entre les parties mises en causes pour une décision concrète de réfection de ce parking. Aussi, le Conseil Municipal par délibération en date du 11 avril 2025, a décidé de lancer une action en justice.

Une requête en référé d'expertise a été déposée au Tribunal administratif le 7 mai 2025. Une expertise judiciaire a eu lieu le 28 novembre 2025 dont le rapport est attendu au plus tard le 31 mars 2026.

Aménagements, équipements et travaux

Travaux cimetière

La commune a pu bénéficier du soutien financier du Département de la Corrèze, à hauteur de 2 425 €, pour les travaux de maçonnerie nécessaires sur le mur d'enceinte du cimetière, dans sa partie nord, comprenant les portails d'accès.

Ces travaux ont pu être réalisés à l'automne par l'entreprise locale MILLA et FILS, pour un coût de 10 675 € HT.

À cette occasion, la rénovation des portails a été réalisée par l'agent technique aidé d'un élu, avec l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France.



Travaux voirie communautaire

Route du Château de la Rue

Travaux d'enrochement au Suquet, réalisés par la Communauté de Communes Midi Corrézien



Travaux voirie départementale

Travaux enrochement sur le haut du bourg réalisés par le Département de la Corrèze



Travaux voirie communale

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux de la voirie communale, plusieurs routes, prévues en 2024, n'avaient pas été réalisées car la demande de subvention de l'Etat (DETR) n'avait pas été retenue.

La subvention DETR 2025 ayant été accordée, les travaux ont pu être effectués sur les voies suivantes :

- Impasse de Liat
- Impasse du Monteillard
- Impasse des Champs
- Impasse de La Borie
- Passage de La Martinie
- Impasse du Château du Peuch
- Route de Rosiers

Coût total : 48 386,25 € HT / 58 063,50 € TTC

Subvention de l'Etat (DETR) : 8691,83 €

Subvention départementale : 23 349,40 €

Remboursement FCTVA : 9 524,74 €

Autofinancement : 16 497,53 € soit 28,41 %



Aménagements, équipements et travaux

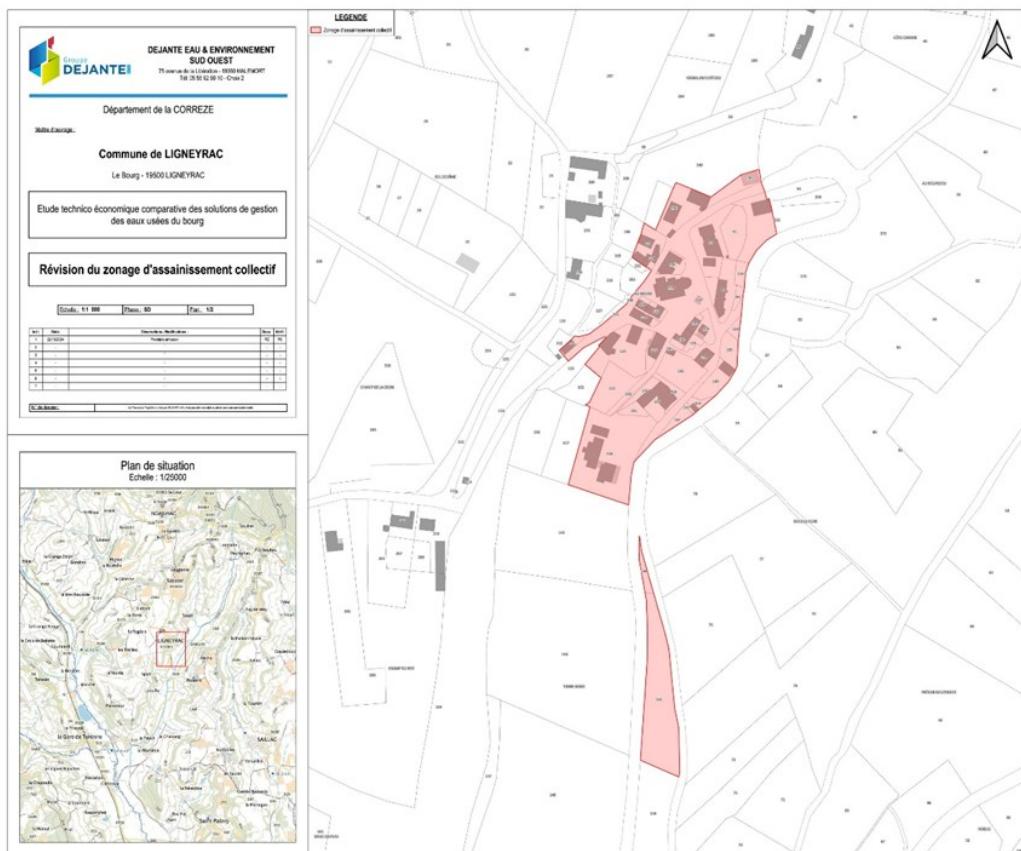
Assainissement collectif au bourg

ETUDE

Suite au programme de diagnostic de l'assainissement au bourg et à l'étude technico-économique et comparative des solutions de gestion des eaux usées du bourg, réalisés par le Bureau d'Études DEJANTE, le Conseil Municipal a délibéré le 15 novembre 2024 pour créer un système d'assainissement collectif, afin de collecter et traiter les eaux usées du bourg. Ce nouveau plan du zonage d'assainissement des eaux usées a été soumis à une enquête publique, qui s'est déroulée du 12 mai au 13 juin 2025 et a conclu à un avis favorable sans réserve sur le projet.

Coût final du programme H.T. :	32 600,92 €	(dont acquisition parcelle)
Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne :	15 634,46 €	
Subvention DETR	3 000,00 €	subventions : 66,75 %
Subvention Départementale	3 127,00 €	

Carte du zonage de l'assainissement collectif :



TRAVAUX

La commune souhaite à présent réaliser les travaux afin de supprimer les installations individuelles non conformes, qui risquent d'engendrer un problème de salubrité publique.

Cependant, le 12^e programme d'aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne prévoit de ne plus subventionner les projets des communes qui ne sont pas engagées dans une gouvernance intercommunale pour la gestion de l'eau et de l'assainissement. Cela implique donc une adhésion directe au Syndicat Mixte BELLOVIC, pour garantir l'éligibilité financière des travaux à réaliser sur le réseau de collecte des eaux usées.

Ainsi, lors de sa séance du 5 décembre 2025, le Conseil Municipal a décidé de transférer la compétence « assainissement collectif » au Syndicat Mixte BELLOVIC à compter du 1^{er} janvier 2026.

Une convention va être établie pour définir les modalités de participation financière de la commune à ces travaux, déduction faite des différents soutiens financiers obtenus par le syndicat et des recettes futures du service.

Parallèlement, avant la réfection de la voirie départementale prévue en traversée de bourg, des travaux d'enfouissement des réseaux, de rénovation des conduites d'eau potable et du réseau d'eaux pluviales seront également réalisés afin d'optimiser les ouvertures de tranchées.



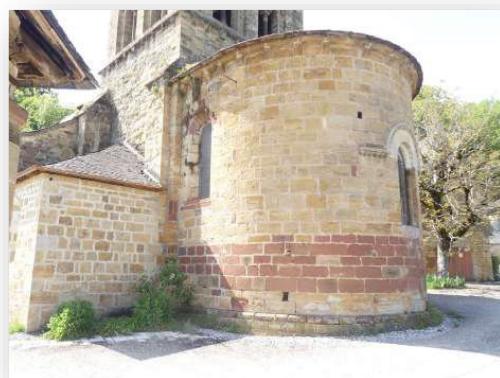
Etude restauration de l'église

Le Bulletin Municipal de janvier 2025 exposait l'étude engagée pour réaliser un diagnostic de l'état de l'église communale Saint Cyr Sainte Julitte et de l'oratoire.

Le cabinet La Gare Architectes a remis le résultat de cette étude le 23 avril 2025 et une réunion de présentation a eu lieu avec les élus le 5 novembre, après validation de cette étude par la DRAC Aquitaine, en présence de l'architecte Luc Joudinaud du cabinet La Gare Architectes et du représentant de la DRAC, en charge de ce dossier.

Le rapport fait un diagnostic des désordres existants et préconise des études complémentaires afin d'investiguer les travaux et de chiffrer au mieux le programme de restauration. La DRAC a apporté son conseil sur les points d'étude à approfondir et a invité la commune à déposer une demande de subvention avant fin 2025.

Les études complémentaires vont être menées sur la restauration extérieure et restauration intérieure, y compris les objets et le mobilier, pour un coût total de 39 956,19 € HT. La DRAC a validé l'octroi d'une subvention de 8 000 € le 11 décembre 2025, correspondant à 20 % du programme.



Les ateliers de la Forêt Jardin

Pour commencer l'année 2025, les jardiniers amateurs et passionnés sont venus découvrir ou compléter leurs connaissances sur une technique innovante, la syntropie fondée par Ernst Götsch (Brésil) : méthode d'agriculture biologique proche de l'agroforesterie et de la permaculture.



Le 2 mars, l'équipe de la forêt jardin de Ligneyrac s'est retroussée les manches pour un après-midi entretien et plantations sur la parcelle communale.

Après le nettoyage des accès et des zones de plantations, ce sont des boutures de petits fruits (cassis et groseilles à maquereaux) ainsi que des rosiers de Damas, aux nombreuses vertus, qui ont été plantés.

Un goûter convivial a clôturé l'atelier du jour, sans oublier l'échange d'astuces de jardiniers pour bien débuter la saison.

Pour le premier troc aux plantes de l'année, les passionnés étaient au rendez-vous, pour échanger plantes, plants, boutures, outils de jardin ou magazines mais aussi l'occasion de faire de belles rencontres et de retrouver des amis.

Des végétaux rares et des légumes vivaces très productifs ont attisé la curiosité et l'envie d'enrichir son jardin. Des échanges plus atypiques ont eu lieu également, comme des poissons rouges et des oeufs de poules élevées en plein air, ont fait le bonheur des plus chanceux.





Suite à l'intervention du SIRTOM lors de la réunion publique sur le compostage organisée par la municipalité le 5 avril, et à une enquête auprès du voisinage, la décision de déplacer l'un des composteurs de la forêt jardin sur une zone plus stratégique a été prise.

Le deuxième composteur collectif est désormais installé à l'ancienne école, au bout de la haie qui accède au parking des logements, au-dessus de la salle Patrick Cheyroux. Cet emplacement doit permettre d'optimiser son utilisation par les locataires des logements communaux et par les personnes utilisatrices de la salle polyvalente.

Pensez à composter vos déchets de cuisine et de tailles (coupés en petits morceaux) pour avoir, au bout de quelques mois, du bon compost pour vos pots et jardinières .

Au mois de mai, c'est une balade botanique avec Claudine Boyer – dite « Wawa », ethnobotaniste, qui a été proposée à la Forêt Jardin. Les participants ont pu découvrir ou redécouvrir de nombreuses plantes comestibles telles que la ronce, l'ortie, la mauve, le sureau, le coquelicot, ou encore le plantain, les feuilles de tilleul, l'aubépine, la laitue scariole, la marguerite... La nature est très généreuse et nous régale tout en prenant soin du corps. La présentation de chaque plante sauvage s'est accompagnée de ses bienfaits et de ses possibilités de transformations avec beaucoup de passion. L'atelier s'est terminé par une dégustation de mets à base de plantes sauvages.



Deuxième troc aux plantes pour la Forêt Jardin de Ligneyrac le dimanche 5 octobre après-midi. Les passionnés des plantes ont pu échanger des végétaux, plants graines et boutures avec des conseils avisés. Les plus téméraires ont dégusté des fruits ainsi que des baies rares, déjà impatients d'en avoir dans son jardin, avant de se partager un gouter, tout en discutant sur des projets et l'envie de visiter les jardins des différents participants.

Les fêtes de fin d'année se sont préparées à l'atelier forêt-jardin de novembre avec l'animatrice Coralie de Sowilo.

Petits et grands se sont retrouvés pour confectionner des objets décoratifs issus de la cueillette sauvage du matin. Ils ont ainsi pu donner forme à de magnifiques boules de Noël en entrelaçant saule, clématite, mousse ou églantier.



Le 5 décembre a eu lieu à la salle polyvalente Patrick Cheyroux, une réunion sur le devenir du projet de la Forêt Jardin en 2026. Une petite dizaine de personnes se sont retrouvées pour échanger sur l'avenir de ce projet et la décision de mettre en sommeil les actions a été prise, en attendant qu'une nouvelle équipe se constitue.

Communauté de Communes du Midi Corrézien



INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES - 2025 -

Site de Néandertal — Une première saison très réussie

Ouvert cet été en juillet, le nouveau site de Néandertal a rencontré un large succès auprès du public. La nouvelle scénographie immersive, mêlant archéologie, numérique et médiation scientifique, a permis aux visiteurs de redécouvrir l'histoire de l'homme de la Chapelle-aux-Saints et de ses découvreurs sous un angle innovant. Familles et groupes ont été nombreux dès les premiers mois. Les équipes préparent déjà la prochaine saison pour enrichir l'expérience et poursuivre la dynamique engagée autour de ce lieu unique du patrimoine local.

La communauté de communes est fière d'œuvrer au développement du tourisme sur le territoire.

Crèches — Des cuisines rénovées pour des repas préparés sur place

Novembre 2025, d'importants travaux ont été réalisés dans les cuisines des crèches de Lanteuil, Meyssac et Beaulieu. Ces aménagements permettent désormais de préparer les repas directement sur place, dans de meilleures conditions techniques et sanitaires. Cette évolution améliore la qualité des repas servis aux enfants. Les équipes bénéficient aussi d'outils plus adaptés à leur travail quotidien. Un investissement de plus de 45 000€ pour les trois crèches du territoire accompagné par la CAF à hauteur de 80%.

Village de vacances à Beaulieu — Huttopia apporte un nouveau souffle

Propriétaire du village de vacances depuis l'été 2025, Huttopia a engagé un renouveau du site. La première saison a permis de remettre en valeur les hébergements et les espaces extérieurs, tout en préparant les futures phases d'investissement. La Communauté de Communes a opté pour la vente du site à un opérateur avec un réel projet de développement.

Le produit de la vente va permettre de développer la base de loisirs de la Riviéra.

Base de loisirs — Une nouvelle phase et le lancement des travaux de la piscine

La base de loisirs de la Riviéra poursuit son renouveau. Après la reprise en régie en 2025, la réouverture du restaurant et du food truck, tous deux gérés par des locaux, a permis d'élargir l'offre proposée aux habitants comme aux visiteurs. Parallèlement, l'opération de réhabilitation complète de la piscine démarre. Les travaux concerneront les bassins, les plages et le bâtiment. Cette phase marque une étape importante pour redonner à la base de loisirs un rôle central dans les activités estivales du territoire.

Travaux Bascule du Chauze à Meyssac

Le site du Chauze à Meyssac propose un pèse bétail et un pont-bascule. Le pèse bétail est principalement destiné aux agriculteurs. Il permet de peser rapidement et avec précision les animaux. Le pont-bascule, est accessible à tout public et permet de peser des véhicules.

Il était nécessaire de les moderniser et les rénover.

Le système de paiement a été modernisé tant pour le pont-bascule que pour le pèse bétail. Il est désormais possible de payer par carte bancaire.

Ils sont accessibles à tous et les tarifs sont les suivants :

Le pont-bascule :	Le pèse bétail jusqu'à 1 500 kg
De 0 à 10 tonnes = 2.00 €	1.50 € la pesée
De 10 à 20 tonnes = 3.50 €	
De 20 à 50 tonnes = 5.00 €	

De nouveaux aménagements pour renforcer l'accueil Enfance-Jeunesse

Dans le cadre d'un projet global d'amélioration des équipements dédiés à l'Enfance-Jeunesse, la Communauté de communes a récemment finalisé plusieurs investissements sur le site de Meyssac.

Un nouvel espace destiné aux enfants de 9 à 11 ans a été aménagé afin d'adapter l'accueil aux besoins du public préadolescent. Ce projet, d'un montant de 7 940 € HT, a bénéficié d'une subvention de 6 350 € HT de la CAF, permettant l'aménagement d'un local moderne, fonctionnel et confortable. Le nouvel équipement comprend notamment du matériel pédagogique, du mobilier de détente ainsi qu'un espace cuisine dédié aux activités encadrées.

Ce volet s'inscrit dans une démarche plus large d'amélioration des conditions d'accueil sur l'ALSH de Meyssac et Tudeils. Face à l'augmentation du nombre d'enfants âgés de 3 à 4 ans, la Communauté de communes a également procédé à l'acquisition de nouveaux lits pour le dortoir.

Des aides pour rénover votre domicile

La communauté de communes a mis en place en 2025 un dispositif d'accompagnement pour vous permettre de rénover votre habitation ou celle que vous souhaitez mettre à la location.

Avec un accompagnement pouvant aller jusqu'à 4000€ pour un bailleur lors de travaux lourds et 2500€ pour un propriétaire occupant pour une rénovation énergétique, ces aides proposées par votre communauté de communes sont cumulables avec les dispositifs de MaPrimRenov'.

Des animateurs sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos travaux, vous pouvez les contacter au : 05.55.20.58.64.

Dernière ligne droite pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Communauté de communes poursuit l'élaboration de son PLUi. Ce document fixera, pour l'ensemble du Midi Corrézien, les règles d'urbanisme qui s'appliqueront demain : construire une maison, transformer un bâtiment, développer une entreprise ou protéger des espaces naturels. En décembre ont lieu plusieurs réunions avec les services de l'Etat et les élus du territoire pour travailler sur le zonage, le futur règlement ou les futures orientations d'aménagement.

L'objectif est un arrêt du PLUi en février 26 et une approbation à la fin de l'année 2026.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous rapprocher de votre mairie ou des services de la Communauté de communes. Ils sont à votre disposition pour vous informer sur l'avancement du projet, les enjeux et les futures règles d'urbanisme.

Moustiques Tigres



Ligneyrac fait partie des communes colonisées par le moustique tigre et il est important de prendre des mesures pour limiter sa prolifération.

Pour lutter contre la nuisance du moustique tigre, nous avons besoin de l'implication de tous.

Les bons gestes

- **Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie**

A savoir : même un récupérateur d'eau de pluie est fermé d'un couvercle, le moustique peut entrer et ressortir par la gouttière ! Les solutions : tendre une moustiquaire ou un tissu entre la sortie de la gouttière et la surface de l'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.

- **Eliminer les endroits où l'eau peut stagner**, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Petite astuce : Vous pouvez mettre du sable dans les soucoupes de pots de fleurs : l'eau sera présente pour la plante mais le moustique ne pourra pas y pondre.

- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie** et notamment les regards où de l'eau peut stagner. Le moustique adore les rétentions de pluie dans un amas de feuilles ou d'autres matières !

- **Couvrir les réservoirs d'eau** (bidons d'eau, citernes, bassins, piscines hors d'usage...) avec un voile ou un simple tissu pour éviter à l'eau de stagner et au moustique d'y accéder

Au cimetière, pour éviter la stagnation d'eau, la municipalité a mis à disposition du sable pour remplir les sous-coupes et un système ingénieux permet de faire égoutter les arrosoirs



L'ARS vous invite à signaler la présence de ce moustique autour de vous.

Rendez-vous sur le site : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/
Plus d'info de l'ARS :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-comment-lutter-contre-le-moustique-tigre>

SIRTOM INFOS

LA NOUVELLE APPLI POUR UNE GESTION DE VOS DÉCHETS PLUS SIMPLE QUE JAMAIS !



Disponible **gratuitement sur smartphone** et **consultable sur le site www.sirtom-region-brive.net**, elle vous accompagne au quotidien et vous informe en temps réel.

Cet outil évolutif, grâce à d'autres fonctionnalités prochainement disponibles comme la consultation des levées, a été pensé pour vous aider à trier mieux et réduire vos déchets.



CALENDRIER INTELLIGENT

Ne ratez plus jamais le passage du camion !

L'application vous indique le prochain ramassage de vos bacs et vous propose un calendrier personnalisé des collectes, tenant compte des jours fériés, et s'adapte selon les incidents ou changements ponctuels.



CARTE INTERACTIVE

Une cartographie dynamique

vous permet de visualiser en un coup d'œil tous les services de proximité : colonnes de tri, composteurs, déchèteries.



DEMANDES EN LIGNE

Remplissez les formulaires

pour gérer vos bacs, acquérir un composteur, demander un badge, déclarer un changement de situation ou un incident de collecte.



INFOS EN TEMPS RÉEL

Recevez des notifications personnalisées

Vous serez informé immédiatement sur votre smartphone des rappels et actualités qui vous concernent comme un report de collecte, une fermeture exceptionnelle de déchèteries ou des consignes spéciales.



OÙ JETER, OÙ DONNER ?

Besoin de savoir quoi faire d'un déchet ?

Grâce à la géolocalisation, l'appli vous guide vers le bon point de collecte et vous rappelle les consignes de tri pour chaque type de déchet.



20% DE RÉDUCTION POUR VOS DÉPÔTS EN COLONNE

Le SIRTOM de la région de Brive encourage l'apport volontaire des ordures ménagères dans les colonnes.

Chaque dépôt réalisé via votre badge nominatif bénéficie automatiquement d'une réduction de 20% sur le prix au litre en vigueur. Concrètement, 4 dépôts de 50L en colonnes (soit 200L) coûtent 4,69€, contre 5,28€ pour la collecte d'un bac de 180L. Une économie immédiate et visible sur votre facture, calculée en fonction de vos apports de l'année précédente.

Pour obtenir gratuitement votre badge, il suffit d'en faire la demande en ligne (www.sirtom-region-brive.net), par mail (sirtom@sirtom-brive.fr), par téléphone (0800 204 054) ou sur place à l'accueil du SIRTOM.



UN GUICHET UNIQUE DANS VOTRE POCHE

Tous les services liés à vos déchets dans une seule appli, pensée pour être simple, pratique et adaptée à vos besoins.

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play



0 800 204 054

Service & appel gratuits

Dispositif Hébergements Temporaires

Vous êtes propriétaire d'un logement meublé (chambre ou logement entier) ?

Participez au dispositif du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne et contribuez à l'emploi des stagiaires, apprentis et saisonniers sur notre territoire !

Les avantages pour vous, propriétaires :

- ☒ Location en courte durée
- ☒ Vous gardez la disponibilité de votre bien selon vos besoins
- ☒ Le PETR, grâce à ses prestataires, prend en charge la promotion et toutes les démarches administratives, de l'état des lieux à la remise des clés



Comment ça marche ?

- 1- Vous référezcez votre bien auprès du PETR ou via le formulaire en ligne
- 2- Notre prestataire valide et gère la mise en location
- 3- Vous valorisez votre logement tout en soutenant l'emploi local

Intéressé(e) ?

- ☒ Complétez le formulaire suivant : <https://forms.gle/QM7NDFuxB8XNaRaZ9>
- ☒ Ou contactez le PETR au 05.19.59.04.00

Ensemble, développons un réseau d'hébergements attractifs et solidaires pour l'avenir de notre territoire



La vie des associations

Lignejac Loisirs et Découverte



L'association Lignejac Loisirs et Découverte a pour vocation de s'impliquer localement dans la vie culturelle et festive de la commune. L'association organise des événements et des animations intergénérationnels, festifs et culturels destinés à tous les habitants de la commune. Des animations traditionnelles sont programmées chaque année. Néanmoins, d'autres évènements plus exceptionnels peuvent être organisés en complément. En effet, nous souhaitons être un relais des initiatives locales et tendre la main aux initiatives personnelles. Pour toute idée, demande particulière, ou tout simplement pour participer à l'aventure bénévole de l'association, n'hésitez pas à nous contacter !

Voici les temps forts de 2025 !

L'association a débuté l'année 2025 avec son Assemblée Générale fin janvier qui a permis de faire le bilan de l'année 2024 et de réorganiser son bureau (6 membres) pour l'année 2025. Comme habituellement, l'Assemblée Générale s'est poursuivie avec un apéritif offert par l'association, puis un repas au restaurant « **Au Vieux Four** ».

L'association a organisé sa fête votive annuelle le week-end du 19 et 20 juillet 2025 !



Au programme : Les aubades aux villageois qui se sont déroulées le samedi sur toute la journée avec les « **Festi'Félés** ». Le concert du groupe « **LES GINETTE'S** » a animé le samedi soir, avec restauration et buvette. La fête s'est poursuivie le dimanche matin avec un apéritif offert par l'association, et le week-end festif s'est terminé par un repas sur-mesure autour d'une paëlla concoctée par les bénévoles de l'association bien motivés et en pleine forme !

Puis, l'association a organisé son traditionnel concours de belote le samedi 29 novembre 2025 qui a réuni une trentaine de joueurs. Le concours terminé, une soupe à l'oignon a été offerte à tous les participants !

En août, en collaboration avec la municipalité et l'Association des Anciens Combattants, nous avons participé au Comice Cantonal, organisé cette année à Lignejac. Un évènement de grande ampleur pour notre commune !

Enfin, pour clôturer cette année 2025 tout en féerie, l'association a organisé son Arbre de Noël pour les habitants de la commune. Les enfants ont pu écouter et participer au spectacle de Noël. Ils ont également eu la chance de croiser le Père Noël qui était de passage, chargé de ses nombreux cadeaux. Pour conclure cet évènement, un goûter a été offert aux petits et aux grands !

Pour 2026, voici les dates des manifestations traditionnelles sur la commune :



L'Assemblée Générale - Samedi 24 janvier 2026

La Fête Votive – Samedi 18 et dimanche 19 juillet 2026

Le Concours de belote – Samedi 7 novembre 2026

L'Arbre de Noël – Samedi 12 décembre 2026

Si vous souhaitez simplement découvrir le fonctionnement de l'association, ou prendre part à quelques réunions, ou rejoindre l'aventure Lignejac Loisirs et Découverte pour nous aider sur le jour J, l'équipe de l'association serait ravie de vous accueillir et d'échanger avec vous sur les différents projets ! Nous restons évidemment à votre écoute pour toute remarque, toute idée ou toute proposition ! N'hésitez pas à nous contacter !

Association ACPG-CATM Section de LIGNEYRAC

L'association des Anciens Combattants de Ligneyrac vous souhaite une bonne et heureuse année 2026 et une bonne santé à toutes et tous !

L'année 2025, a été riche d'évènements pour l'association :

- l'assemblée générale avec la traditionnelle galette en janvier
- les cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre
- en août, en collaboration avec la municipalité et Ligneyrac Loisirs et Découverte nous avons participé au Comice Cantonal, organisé cette année à Ligneyrac.
- la participation de notre nouveau porte drapeau : le jeune Alec Léa qui a, avec Jean-Pierre Guilhenm, représenté notre commune à Venarsal, lors de la cérémonie au monument aux morts, organisée le 13 septembre pour le 75 ième Congrès Départemental des Anciens Combattants de la Corrèze.
- la représentation du Petit Théâtre de Bannes le 19 octobre à la salle Patrick Cheyroux

Si vous souhaitez avoir des renseignements à propos de l'association, vous pouvez contacter :

- Marc NICOLAS (Président) : 06.78.61.67.44
- Bernard COULIE (Trésorier) : 06.10.89.24.86



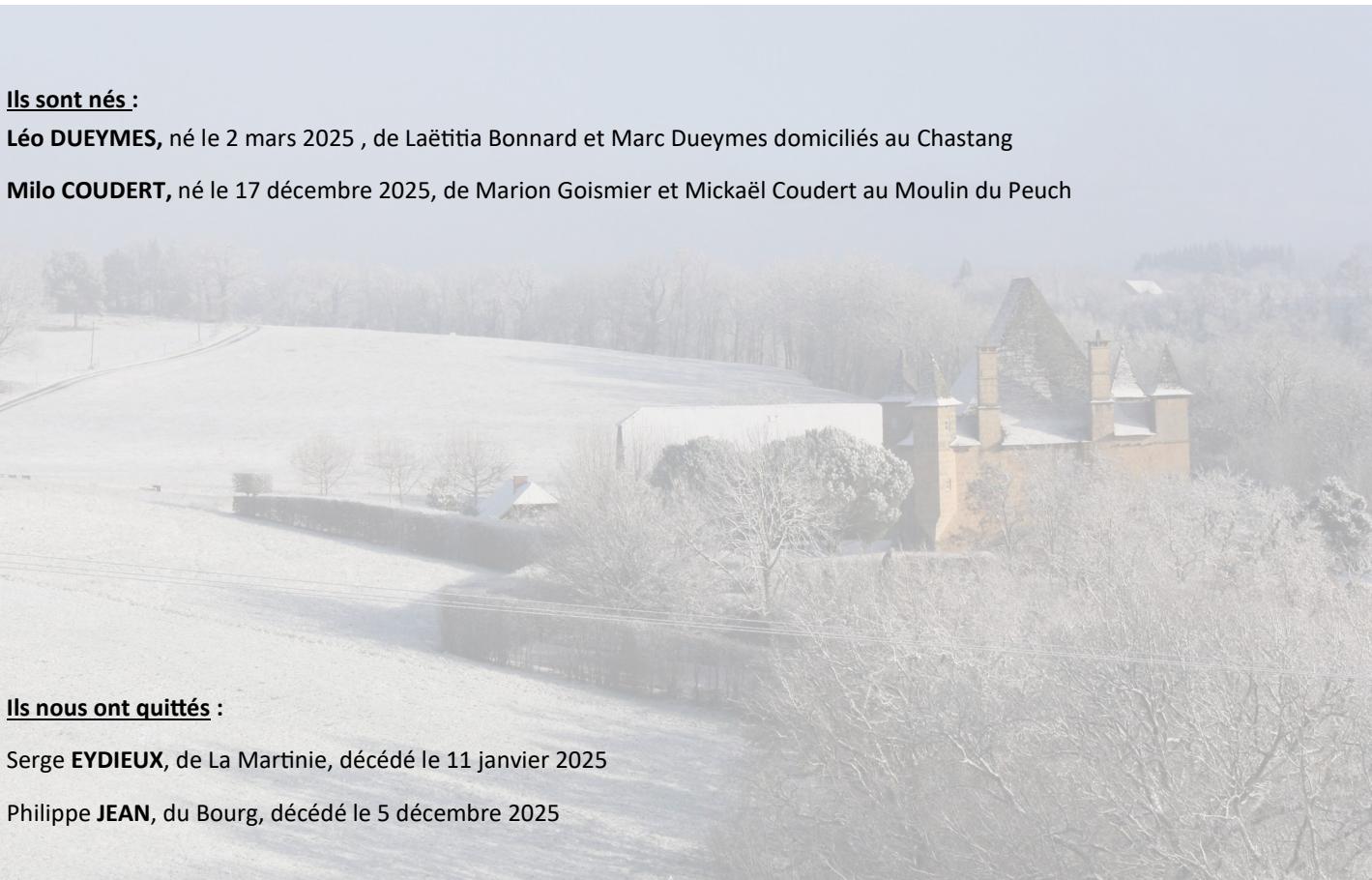
Les subventions aux associations

La Commission Manifestations et Vie associative examine chaque année les demandes de subventions reçues de la part d'associations locales. En référence à la délibération n°2015-20 du 23 octobre 2015 établissant les règles d'attribution de subvention aux associations, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions en 2025, selon la répartition suivante :

- 2 000 € de subvention exceptionnelle au Comice Agricole cantonal sur la commune,
- 150 € de subvention exceptionnelle au Collège Léon Dautrement projet éducatif : réalisation d'un robot
- 150 € aux Anciens Combattants (ACPG-CATM),
- 150 € à Ligneyrac Loisirs & Découverte,
- 150 € à la Société de Chasse de Ligneyrac,
- 150 € à l'association Radio Vicomté,
- 150 € à l'Association des Parents d'Élèves du RPI Noailhac -Lagleygeolle,
- 100 € à La délégation de Meyssac des Jeunesse Musicales de France,
- 100 € à La délégation de Meyssac du Souvenir Français,
- 100 € à l'Unité locale Midi Corrézien de la Croix Rouge,
- 100 € au Rugby Club du Pays de Meyssac,
- 100 € à l'Association Le Rionet (Lot) - enfants Ligneyracois accueillis au centre de loisirs.
- .

La municipalité a également versé 375€ à l'association Ligneyrac Loisirs & Découverte, correspondant à la participation pour l'organisation de l'arbre de Noël des petits ligneyracois, à hauteur de 15 € par enfant.

Etat Civil



Ils sont nés :

Léo DUEYMES, né le 2 mars 2025 , de Laëtitia Bonnard et Marc Dueymes domiciliés au Chastang

Milo COUDERT, né le 17 décembre 2025, de Marion Goismier et Mickaël Coudert au Moulin du Peuch

Ils nous ont quittés :

Serge EYDIEUX, de La Martinie, décédé le 11 janvier 2025

Philippe JEAN, du Bourg, décédé le 5 décembre 2025

Informations pratiques

Informations Pratiques Mairie

Coordinnées :Mairie de Ligneyrac

19 Place de la Mairie 19500 Ligneyrac

Tél : 05.55.25.47.39 /mairie@ligneyrac.fr

Site internet : www.ligneyrac.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Mardi : 9h à 13h et 14h à 18h

Vendredi : 14h à 19h

Sur rendez-vous pour les dossiers d'urbanisme

AGENDA

DATES A PREVOIR DANS VOS AGENDAS 2026 :

Vœux de la municipalité : le 25 janvier 2026 à 16h

Date limite pour l'inscription sur les listes électorales : 4 février 2026

Elections municipales : les 15 et 22 mars 2026

INFORMATIONS UTILES

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE SAINT JULIEN MAUMONT :

Du lundi au jeudi : 14h - 18h Du vendredi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE COSNAC (MONTPLAISIR) :

Mardi : 9h -12h Le lundi et du mercredi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

ESPACE FRANCE SERVICES :

3 place de la Mairie 19600 Noailles 0555858230 / noailles@france-services.gouv.fr

GENDARMERIE DE MEYSSAC : 05.55.25.40.03

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : Les lundis, mardis et vendredis de 08h00 à 12h00

Les jeudis et samedis de 14h00 à 18h00

INFORMATIONS COMMUNALES

Vous pouvez retrouver toutes les informations et alertes concernant la commune en consultant :

- le site internet : www.ligneyrac.fr
- L'application gratuite Panneau Pocket (à télécharger sur votre téléphone mobile ou sur votre tablette ou en scannant le QR code)

